

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 décembre 2000

Original: français

**Lettre datée du 28 décembre 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la République démocratique
du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai le regret de vous informer qu'une brigade de l'Armée patriotique rwandaise, appuyée par des éléments armés de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), a lancé des attaques sur la province du Katanga (République démocratique du Congo) à partir du territoire de la République de Zambie.

Tout en vous confirmant la teneur de notre lettre du 26 décembre 2000 (S/2000/1237) contenant une demande au Conseil de sécurité de prise de mesures coercitives à l'endroit de l'Ouganda et du Rwanda pour leurs violations répétées des accords de Lusaka, de Kampala, de Maputo et de Harare, ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil, tous visant l'instauration d'un cessez-le-feu effectif et une accélération du processus de paix en République démocratique du Congo, mon gouvernement saisit cette occasion pour exprimer sa profonde préoccupation face au geste inamical des autorités zambiennes qui semblent octroyer un libre parcours aux forces d'agression sur leur territoire.

Mon gouvernement estime que l'attitude de la République de Zambie d'octroyer le libre passage à l'armée régulière rwandaise et aux forces de l'UNITA est extrêmement grave et contrevient aux prescriptions de la résolution 1332 (2000) du 14 décembre 2000 qui a réaffirmé l'obligation de tous les États de s'abstenir de recourir à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

Mon gouvernement demande au Conseil de sécurité de rappeler à la République de Zambie son rôle majeur dans la médiation de la guerre d'agression en République démocratique du Congo et de demander aux autorités de ce pays de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour empêcher que leur territoire national ne serve de sanctuaire aux forces d'agression et aux forces négatives qui violent la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Je vous prie de bien vouloir faire circuler la présente comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,
Ministre-Conseiller de la
République démocratique du Congo
(Signé) Atoki **Ileka**